

**AR Prefecture**

047-200068930-20240926-2024D81DTE-DE  
Reçu le 30/09/2024  
Publié le 30/09/2024

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<p><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></p> <p>Conseil Communautaire, Séance du : 26 septembre 2024</p>	<p>L'an Deux Mille vingt-quatre, le 26 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni en séance publique ordinaire à la salle du Conseil, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président</p>
---	---

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, STREIFF Céline, TALET Marie-Lou, TORO Viviane, VIDAL Aline.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Mesdames, Messieurs :

ALBASI Maxime, ARANDA Francis, CONGÉ Marie-Yvonne, QUEYREL Jean-Marie, VIGNEAU Céline.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Madame GARGOWITSCH Sophie représentée par Monsieur FOULOU Michel.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame TORO Viviane,  
Monsieur GUÉRIN Gilbert procuration à Monsieur CALMEL Jean-Pierre,  
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc,  
Monsieur LESTIEU Daniel procuration à Madame VIDAL Aline,  
Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,  
Monsieur PICCOLI Jacques procuration à Monsieur CAMINADE Didier,  
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Monsieur BIHOUE Yann,  
Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques procuration à Monsieur DELPY Jean-Luc.

<p>Secrétaire de Séance : Marie-Lou TALET</p>	<p>Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 37 Pouvoir(s) : 8 Votants : 45</p>
---	--

**N°2024D81DTE : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2024 À LA MISSION LOCALE DU PAYS VILLENEUVOIS**

Madame Marie-Lou TALET, Vice-présidente, rappelle à l'Assemblée que la Mission Locale du Pays Villeneuvois, créée en 1994 à l'initiative des élus locaux, intervient sur l'ensemble du territoire de

l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot et a pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés à construire leur parcours d'insertion professionnelle et sociale.

A travers ses fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi, elle propose une relation personnalisée et globale en guidant les jeunes dans l'élaboration d'un véritable parcours individualisé dont l'objectif est l'insertion sociale et professionnelle durable.

Cette structure participe de façon active à des actions destinées à promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes en développant leur employabilité et décline son offre de services autour de 5 axes :

- l'accueil, l'information et l'orientation,
- l'accompagnement,
- l'accès à l'emploi,
- l'expertise et l'observation active du territoire,
- l'ingénierie de projet au service de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Suite à son déménagement dans les locaux de l'ancienne école primaire Chemin Rouge à Fumel, la Mission Locale a étoffé son offre de services avec :

- un espace numérique & emploi : espace ouvert aux jeunes pour création et mise à jour de cv, inscription Pôle Emploi, recherche d'offres d'emploi, ouverture compte CPA-CPF, démarches en ligne...,
- un conseiller numérique pour accompagner les citoyens dans les usages quotidiens du numérique (jeunes, adultes et seniors) : soutenir les citoyens dans leurs usages quotidiens du numérique (naviguer sur internet, utiliser une tablette, un ordinateur ou un téléphone, consulter un médecin, gérer des courriels, suivre la scolarité des enfants...), accompagner les usagers vers l'autonomie, sensibiliser aux enjeux du numérique,
- le renforcement de sa présence : 2 salariés et 1 conseiller numérique.

La Présidente de la Mission Locale du Pays Villeneuvois sollicite Fumel Vallée du Lot pour l'octroi d'une subvention d'un montant total de 31 000 € pour l'année 2024 dont 4 090 € pour l'Espace Métiers Aquitaine, un espace numérique & emploi et une permanence mensuelle du service médiation logement puis 26 910 € correspondant à la participation des différentes communes répartie comme suit :



#### Financement de Fumel Vallée du Lot à la Mission Locale du Pays Villeneuvois

COMMUNES	Communauté de communes	Population Totale (source INSEE)	Subvention demandée en 2024 aux communes membres de Fumel Vallée du Lot	
			<i>par habitant</i>	<i>Montant</i>
ANTHE	Fumel Vallée du Lot	207	0,60 €	124 €
AURADOU	Fumel Vallée du Lot	441	0,60 €	265 €
BLANQUEFORT /BRIOLANCE	Fumel Vallée du Lot	524	0,60 €	314 €
BOURLENS	Fumel Vallée du Lot	379	0,60 €	227 €
CAZIDEROQUE	Fumel Vallée du Lot	248	0,60 €	149 €
CONDEZAYGUES	Fumel Vallée du Lot	860	0,60 €	516 €
COURBIAC	Fumel Vallée du Lot	110	0,60 €	66 €

**AR Prefecture**

047-200068930-20240926-2024D81DTE-DE  
Reçu le 30/09/2024  
Publié le 30/09/2024

CUZORN	Fumel Vallée du Lot	868	0,60 €	521 €
DAUSSE	Fumel Vallée du Lot	549	0,60 €	329 €
FRESPECH	Fumel Vallée du Lot	293	0,60 €	176 €
FUMEL	Fumel Vallée du Lot	4 823	2,05 €	9 887 €
LACAPELLE BIRON	Fumel Vallée du Lot	416	0,60 €	250 €
MASQUIERES	Fumel Vallée du Lot	182	0,60 €	109 €
MASSELS	Fumel Vallée du Lot	117	0,60 €	70 €
MASSOULES	Fumel Vallée du Lot	212	0,60 €	127 €
MONSEMPRON-LIBOS	Fumel Vallée du Lot	2 113	1,10 €	2 324 €
MONTAYRAL	Fumel Vallée du Lot	2 715	1,10 €	2 987 €
PENNE D'AGENAIS	Fumel Vallée du Lot	2 483	1,10 €	2 731 €
ST FRONT LA LEMANCE	Fumel Vallée du Lot	523	0,60 €	314 €
ST GEORGES	Fumel Vallée du Lot	537	0,60 €	322 €
ST SYLVESTRE SUR LOT	Fumel Vallée du Lot	2 417	1,10 €	2 659 €
ST VITE	Fumel Vallée du Lot	1 203	0,60 €	722 €
SAUVETERRE LA LEMANCE	Fumel Vallée du Lot	577	0,60 €	346 €
THEZAC	Fumel Vallée du Lot	212	0,60 €	127 €
TOURNON D'AGENAIS	Fumel Vallée du Lot	765	0,60 €	459 €
TREMONS	Fumel Vallée du Lot	411	0,60 €	247 €
TRENTELS	Fumel Vallée du Lot	903	0,60 €	542 €
<b>Total Fumel Vallée du Lot</b>		<b>25 088</b>		<b>26 910 €</b>

Rappel mode de calcul selon  
le Conseil d'Administration du  
15 mai 2009 :  
27 communes

Communes de moins de 2000 habitants : 0,60 € par habitant  
Communes de plus de 2000 habitants : 1,10 € par habitant  
Commune de Villeneuve sur Lot et Fumel : 2,05 € par habitant

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire**

1°) - Accorde une subvention d'un montant total de 31 000 € à la Mission Locale du Pays Villenuevois pour l'année 2024 dont 4 090 € pour l'Espace Métiers Aquitaine, un espace numérique & emploi et une permanence mensuelle du service médiation logement puis 26 910 € correspondant à la participation des différentes communes ;

2°) - Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président de Fumel Vallée du Lot à signer la convention de partenariat et d'objectifs 2024 ;

3°) - Charge Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président des formalités nécessaires ;

4°) - Précise que les crédits afférents sont prévus au budget 2024 ;

5°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**AR Prefecture**

047-200068930-20240926-2024D81DTE-DE  
Reçu le 30/09/2024  
Publié le 30/09/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 26 septembre 2024

La Secrétaire de séance,



Marie-Lou TALET

Le Président,



Didier CAMINADE

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

Certifié exécutoire le : 30 septembre 2024

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 30 septembre 2024

-----